

dix-huitième Assemblée, a été inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la cinquième Commission. Il a été décidé de recommander que la publication de cette revue soit commencée aussitôt après le vote des crédits nécessaires. La quatrième Commission a autorisé un vote de 25,000 francs suisses dans ce but.

Protection de l'enfance

La cinquième Commission a constaté avec satisfaction que le Centre d'information en matière de protection de l'enfance avait réalisé de nouveaux progrès dans l'établissement de ses fichiers d'information sur les législations concernant la protection de l'enfance dans les différents pays et qu'une documentation imprimée considérable avait déjà été publiée.

Une discussion générale, intéressante et instructive, s'est déroulée au sein de la cinquième Commission concernant l'avenir de l'œuvre de la protection de l'enfance de la Société en ce qui regarde à la fois les travaux accomplis par la Commission consultative des questions sociales et les progrès réalisés en cette matière dans plusieurs pays. On a relevé que les gouvernements assumaient de nouvelles responsabilités et s'efforçaient, en outre, de coordonner les services d'hygiène, les services sociaux, les services économiques et l'enseignement, et qu'une extension considérable de ces services s'était effectuée dans les centres ruraux.

La Commission a pris acte que la Commission consultative des questions sociales a maintenant terminé ses études sur certains aspects des questions suivantes: placement familial des enfants, aspect récréatif du cinématographe pour la jeunesse et la situation juridique de l'enfant illégitime. Plusieurs délégués ont rendu hommage à l'œuvre du représentant canadien à la Commission consultative, Miss Charlotte Whitton, rapporteur sur la question du placement familial des enfants.

La Commission a pris acte, en outre, des trois nouvelles questions inscrites à son ordre du jour pour 1939 par la Commission consultative des questions sociales: (a) les principes adoptés dans l'organisation et l'administration de l'œuvre de la protection de la jeunesse, y compris l'assistance sociale; (b) la formation des personnes employées dans le service social; (c) l'abandon de famille. Ce programme a rencontré l'approbation générale, bien que l'on ait suggéré qu'il fût amplifié davantage. On a cru que la coordination des efforts du service d'hygiène avec ceux du service social sera un des principaux points à considérer et qu'il conviendrait d'inclure la question de la formation, du point de vue du service social, des personnes employées dans les administrations publiques, y compris les organisations bénévoles. Finalement, il y aurait lieu d'accorder une attention toute spéciale aux dispositions particulières concernant le service d'assistance sociale pour la jeunesse ainsi qu'à la formation des personnes employées dans le service social des régions rurales.

Au cours de la discussion sur les travaux futurs de la Commission consultative des questions sociales, la déléguée canadienne, Mme McClung a félicité la Commission consultative sur l'œuvre qu'elle a accomplie. La délégation canadienne, a-t-elle déclaré, est heureuse de constater que la Commission consultative procède graduellement à éliminer de son ordre du jour les éléments accidentels et anormaux des différents problèmes sociaux. Dans les premiers temps, la tâche de la Commission consistait à trouver des remèdes appropriés à des maux déterminés tels que l'enfance délinquante, les orphelins et les enfants illégitimes; elle portait aussi sur la solution de problèmes tels que la réhabilitation des prostituées et l'emploi des adolescents. La plupart de ces questions ont maintenant été abordées et l'on semble arriver graduellement à une conception plus large des travaux de la Commission. Celle-ci se trouve actuellement mieux en mesure de traiter les problèmes des services sociaux en fonction avec la collectivité, tels que ceux de la famille normale, de la mère normale, des adolescents et des enfants normaux; c'est ainsi que par la prévention des anomalies et des maux sociaux,